Régie incendie Nord Ouest Laurentides
SÉANCE SPÉCIALE du Conseil d'administration
tenue le 30 octobre 2019

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

Initiale de la secr. - trés.

Province de Québec
Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Procès-verbal de la séance **SPÉCIALE** du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le 30 octobre 2019 à 10h30 à la salle de conférence de la Régie située au 881 route 117 à Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers et maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Monsieur Jean-Guy Galipeau	Maire de la municipalité d'Amherst
Monsieur Yves Duval	Substitut pour la municipalité d'Amherst
Monsieur Marc Poirier	Délégué de la municipalité d'Arundel
Madame Évelyne Charbonneau	Mairesse pour la municipalité d'Huberdeau
Monsieur Maurice Plouffe	Maire de la municipalité de La Conception
Monsieur Steven Larose	Maire de la municipalité de Montcalm
Monsieur Michel Bédard	Substitut pour la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré
Monsieur Steve Perreault	Maire de la municipalité de Lac Supérieur

Formant quorum et siégeant sous la présidence d'assemblée de madame Évelyne Charbonneau, mairesse de la municipalité d'Huberdeau.

Le directeur par intérim monsieur Mario Levert, l'adjointe administrative et secrétaire-trésorière madame Yanik Lapointe et la secrétaire au greffe madame Caroline Champoux, sont aussi présents.

Absent :

Monsieur Jean-Pierre Monette	Maire de la municipalité de La Minerve

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Évelyne Charbonneau, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance, il est 10h30.

Le conseil d'administration constate qu'un avis de convocation a été signifié conformément à l'article 5.3 du règlement concernant les règles de régie interne des séances du conseil d'administration de la RÉGIE (no. 012-2019).

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE
Initiale de la séc. - trés.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-10-334

Il est proposé par monsieur Maurice Plouffe
appuyé par monsieur Marc Poirier
résolu unanimement des membres présents.

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Attribution pour la vente par soumission publique de trois (3) camions
4. Conservation de l'ancien véhicule 831
5. Analyse de l'inventaire du groupe GPI
6. Varia ou période de questions
7. Levée de la séance spéciale

3. ATTRIBUTION POUR LA VENTE PAR SOUMISSION PUBLIQUE DE TROIS (3) CAMIONS

2019-10-335

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujetti aux articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec;*

CONSIDÉRANT QUE les véhicules suivants ne répondent plus aux exigences et aux besoins de la Régie;

No. de l'unité	Modèle	Année	Numéro de série
537	Ford F-350	1995	1fdke30f4shb24871
838	Silverado	2003	1gchk29u53e310988
531	Workh	2006	5b4kpd25263414608

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE
Initiale de la sec. - trés.

CONSIDÉRANT QUE le directeur par intérim a été autorisé de vendre lesdits véhicules par la résolution 2019-03-277;

CONSIDÉRANT QUE ces véhicules ont été mis en vente via le service d'appel d'offres du centre de services partagé du gouvernement du Québec et que ceux-ci déduiront des recettes, provenant de la disposition de ces biens, les frais afférents aux services selon les taux de perception décrits à l'entente;

CONSIDÉRANT les offres reçues via le service partagé du gouvernement du Québec en date du 16 octobre 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Steven Larose
appuyé par monsieur Michel Bédard
et résolu unanimement des membres présents.

QUE lesdits véhicules soient vendus tel que vu et sans garantie légale aux meilleurs offrants suivants :

Modèle, année et # d'unité	No. de série	Meilleur offrant	Montant offert
Ford F-350 (1995) 537	1fdke30f4shb24871	Automb	2 588.00 $
Silverado (2003) 838	1gchk29u53e310988	Les équipements Champagne	5 376.00 $
Workh (2006) 531	5b4kpd25263414608	Francine Gauthier	2 601.01 $

QUE le montant total des ventes s'élève à 10 565.01 $ moins les frais afférents.

QUE le directeur par intérim et la secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à effectuer le transfert desdits véhicules auprès des autorités concernées.

QUE le directeur par intérim et la secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à effectuer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

Initiales de la secr.-trés.

4. CONSERVATION DE L'ANCIEN VÉHICULE 831

2019-10-336

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE le directeur par intérim a été autorisé à vendre le véhicule suivant par la résolution 2019-03-277;

Ancien 831	Ford F-250 (89 000 km)	2004	1ftnw21l04ed10179

CONSIDÉRANT QUE la Régie manque de véhicule pour les déplacements des pompiers, entre autres, pour les visites de prévention et la formation;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule peut répondre auxdits besoins et ce, à coût moindre qu'un véhicule neuf;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule nécessite que l'entretien annuel régulier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Maurice Plouffe
appuyé par monsieur Marc Poirier
et résolu unanimement des membres présents.

QUE la Régie puisse conserver ledit véhicule, malgré la résolution 2019-03-277.

ADOPTÉE

5. ANALYSE DE L'INVENTAIRE DU GROUPE GPI

2019-10-337

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

Initiale de la secr.-trés.

pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire initial de la Régie a été fait à la valeur comptable;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de faisabilité pour un regroupement avec le SSI de Mont-Tremblant commandée sous la résolution 2019-01-261 exige une analyse de l'inventaire à la valeur du marché;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a présenté au conseil d'administration l'analyse d'inventaire effectuée par le groupe GPI;

CONSIDÉRANT QUE ladite analyse, démontre, qu'afin de refléter le portrait financier réel de la Régie, celle-ci doit réduire son actif de 300 876 $;

CONSIDÉRANT QUE s'il y a une consolidation avec le service de sécurité incendie de Mont-Tremblant, le montant total de la transaction par rapport à l'inventaire de la Régie doit être réduit de 354 156 $;

CONSIDÉRANT QUE ladite inventaire démontre un écart pour certaines municipalités dont une partie de l'inventaire n'était pas dédiée au service de l'incendie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur Steve Perreault
appuyé par monsieur Steven Larose
et résolu unanimement des membres présents.

QUE le conseil d'administration autorise et mandate la secrétaire-trésorière à faire une écriture comptable pour réduire l'actif de la Régie de 300 876 $.

QUE dans l'éventualité où une consolidation avec le service incendie de Mont-Tremblant devait avoir lieu, le montant total de la transaction sera réduit de 354 156 $.

QUE le conseil d'administration mandate la présidente de la Régie, le directeur par intérim et la secrétaire-trésorière à rencontrer les municipalités qui ont un écart de leur inventaire qui n'était pas dédiée au service de l'incendie, afin de trouver une entente quant au montant qui devra être remboursé par ceux-ci.

ADOPTÉE

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

Initiale de la secr. - trés.

6. VARIA OU PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun varia.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-10-338

Il est proposé par monsieur Michel Bédard
appuyé par monsieur Maurice Plouffe
et résolu unanimement des membres présents.

QUE la présente séance soit levée, il est 10h53.

ADOPTÉE

Évelyne Charbonneau
Présidente

Yanik Lapointe
Secrétaire-trésorière